

LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES DE L'ENLISEMENT DU CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL (1976-2020), Nahoua Karim SILUE (Université

Alassane Ouattara de Bouaké – RCI)
nahoua26@yahoo.fr

Résumé

Cet article met en lumière les enjeux géopolitiques internationaux qui empêchent une résolution définitive du conflit sahraoui. Longtemps confiné dans la sphère régionale et considéré comme un problème de décolonisation mal opérée, le conflit qui oppose les Marocains, Sahraouis et Algériens pour le contrôle du Sahara Occidental a des relents géopolitiques internationaux. Des acteurs internationaux comme les États-Unis, l'UE, la France, l'Espagne, la Chine, la Russie et l'Inde défendent et soutiennent, au gré de leurs intérêts propres et conjoncturels l'une ou l'autre des parties concernées par le conflit. Pour le Maroc et l'Algérie, le Sahara Occidental constitue un *heartland*. Celui qui le contrôlera deviendra le leader du Maghreb. Pour les acteurs internationaux, le territoire représente un enjeu sécuritaire, politique et économique. Ces mêmes acteurs internationaux influencent toutes les tentatives de résolutions du conflit au sein des organisations internationales, en occurrence l'ONU et l'OUA/UA. L'analyse effectuée sur la base des différentes sources disponibles, notamment la bibliographie et de l'observation des politiques des acteurs, permet de retenir que pour s'assurer le partenariat et la coopération politique, sécuritaire et économique du Maroc, aucune des puissances internationales ne veut courir le risque de reconnaître officiellement la République Arabe Sahraouie Démocratique depuis sa proclamation le 27 février 1976 par le Front Polisario.

Mots clés : Sahara Occidental, Front Polisario, Enjeux, Conflit, Géopolitique.

THE GEOPOLITICAL STAKES OF THE STALEMATE IN THE WESTERN SAHARA CONFLICT (1976-2020)

Abstract

This article highlights the international geopolitical issues that prevent a definitive resolution of the Saharawi conflict. Long confined to the regional sphere and considered a problem of poorly operated decolonization, the conflict between Moroccans, Sahrawis and Algerians for control of Western Sahara has international geopolitical overtones. International actors such as the United States, the EU, France, Spain, China, Russia and India defend and support, according to their own and circumstantial interests, one or other of the parties affected by the conflict. For Morocco and Algeria, Western Sahara is a heartland. Whoever controls it will become the leader of the Maghreb. For international actors, the territory represents a security, political and economic issue. These same international actors influence all attempts to resolve the conflict within international organizations, in this case

the UN and the OAU/AU. The analysis carried out therefore, on the basis of the various sources available, the bibliography and the observation of the policies of the actors concerned, makes it possible to retain that to ensure the partnership and the political, security and economic cooperation of Morocco, none of the international powers do not want to run the risk of officially recognizing the Sahrawi Arab Democratic Republic since its proclamation on February 27, 1976 by the Polisario Front.

Keywords: Western Sahara, Polisario Front, Stakes, Conflict, Geopolitics

Introduction

Le profond attachement de l'espèce humaine à la liberté fut cristallisé par le principe sacro-saint de « l'égalité des peuples à disposer d'eux-mêmes »¹ inscrit dans la Charte des Nations unies et le « Pacte international relatif aux droits civil et politique »². Ce pacte dispose en son article premier que « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ». Dès lors, la libre détermination des peuples devient un droit fondamental. Mieux, il existe deux formes d'autodétermination : l'autodétermination interne, c'est-à-dire la possibilité de déterminer son statut à l'intérieur d'un État, ou l'autodétermination externe, qui confère la possibilité de se séparer d'un État pour s'ériger en un autre État indépendant et souverain³ (C.Statis, 1973, p. 187).

Cependant, une disposition de l'OUA dite « intangibilité des frontières coloniales », adoptée au Caire en 1964 (résolution AGH/Res16 (1)) défend toute modification des frontières étatiques héritées de la colonisation ; cela afin d'éviter des contestations généralisées qui pourraient embraser tout le continent dans des conflits frontaliers. C'est justement au nom de cette disposition que les Sahraouis anciennement colonisés par la Couronne espagnole de 1884 à 1975, puis occupés par le royaume du Maroc et la Mauritanie, réclament leur indépendance. En effet, le Sahara Occidental subit depuis 1976, les inclinaisons irrédentistes d'États comme le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie et la République Arabe Sahraouie Démocratique⁴ (RASD). Il constitue de fait, un véritable « casse-tête

¹ Cf. Charte des Nations unies, Art. 1, par. 2.

² Ce pacte a été adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies.

³ Ce fut le cas du Sud Soudan qui se détacha du Soudan et prit son indépendance le 09 juillet 2011 à l'issue d'un référendum d'autodétermination organisé en janvier 2011 où les Sud soudanais votèrent à 98,8% pour l'indépendance. La République du Soudan du Sud (644 330 Km² pour 9.17 millions d'habitants en 2011), dont la capitale est Djouba devient ainsi le 54^e État africain et le 193^e membre de l'ONU.

⁴ Cette république autoproclamée par les Sahraouis ne bénéficie pas d'une pleine reconnaissance internationale. Aujourd'hui encore, sa reconnaissance par un quelconque État constitue une source de discordance entre ce dernier et le Maroc.

international » aussi bien pour ses acteurs locaux⁵ qu'internationaux⁶. Le Maroc et la Mauritanie, après avoir obtenu leur indépendance, respectivement en 1956 et 1960 ont annexé, en 1976, le Sahara Occidental. À la faveur des multiples pressions aussi bien de ces deux États irrédentistes que celles des Nations unies et du Front Polisario⁷, l'Espagne cède le territoire au Maroc et à la Mauritanie. Cette cession du territoire provoqua l'indignation des Sahraouis qui se sont engagés dès lors dans un conflit indépendantiste sous le leadership du Front Polisario, concomitamment contre le Maroc et la Mauritanie. Chacune des parties du conflit est appuyée par des alliés régionaux et internationaux. Ces derniers en feignant de défendre la position de leurs alliés défendent avant tout leurs propres agendas. Dès lors, la préoccupation fondamentale qui sous-tend cette étude est de connaître les raisons et les enjeux géopolitiques de l'enlèvement du conflit du Sahara occidental.

Contrairement à certains auteurs (G. Buteau, 2005, p. 3 et M. De Froberville, 1996, p. 236), la situation du Sahara Occidental, ne constitue pas seulement un cas de décolonisation non résolue. Réduire le conflit du Sahara Occidental à une question de décolonisation inachevée et l'enfermer dans le giron régional serait trop réducteur et se serait laisser de côté les considérations géopolitiques internationales très importantes dans ce conflit. L'annonce du 10 décembre 2020⁸ du président américain Donald Trump, qui a reconnu la souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental en échange de la normalisation des relations maroco-israéliennes confirme cet état de fait. En effet, la reconnaissance américaine est venue cristalliser la question sahraouie au cœur du jeu des relations internationales, en ce qu'elle donne une nouvelle dynamique aux rapports sociaux, culturels, économiques et politiques entre le royaume chérifien et l'État hébreu. Comme on peut le constater, la question du Sahara Occidental est complexe et multidimensionnelle. C'est à la fois un conflit de décolonisation, un problème de droit international, un conflit de politique intérieure et extérieure. Mieux, c'est une problématique géopolitique internationale avec des acteurs multiples, manifestes ou occultes et des enjeux complexes et divergents. De par sa durée et ses ramifications, le conflit apparaît comme la résultante des intérêts géopolitiques et géoéconomiques des acteurs régionaux et aussi internationaux qui y sont impliqués.

L'objectif d'une telle étude est de mettre en évidence les enjeux géopolitiques qui alimentent le conflit du Sahara Occidental et qui lui confèrent une portée internationale qui rend difficile sa résolution définitive. Pour y parvenir, nous avons mobilisé à travers une démarche transdisciplinaire et une analyse

⁵ En plus des États du Maghreb déjà cités, nous avons l'OUA-UA, la CEDEAO, la CEEAC, SADC, la Ligue arabe.

⁶ On peut citer l'ONU, l'UE, les États occidentaux, les ONG internationales, les institutions humanitaires et financières internationales, les médias étrangers, etc.

⁷ Ce mouvement nationaliste sahraoui est créé le 10 mai 1973.

⁸ Cf. Tweet de Donad J. Trump du 10 Décembre 2020

spatio-temporaire un ensemble de documents (résolutions, sources écrites et bibliographie) auxquels s'ajoute l'observation de la trajectoire du conflit chez les acteurs internationaux. Cela nous a donc permis de bâtir notre analyse autour de trois points essentiels : d'abord montrer que le Sahara Occidental est effectivement une pomme de discorde au Maghreb, ensuite dégager les enjeux géopolitiques et sécuritaires des acteurs internationaux du conflit sahraoui, enfin analyser la gestion du dossier sahraoui en Afrique par l'OUA/UA.

1. Le Sahara Occidental, une pomme de discorde au Maghreb

Le Sahara Occidental fait partie des plus riches territoires du Maghreb, en raison de ses réserves de ressources halieutiques, minières et énergétiques. Cela fait donc de cet espace l'objet d'intérêts géoéconomiques pour les États de cette région. Concernant la situation géographique du territoire, son emplacement entre deux mondes africains, le nord arabisé et le sud noir, et entre deux traditions, berbère et arabe, font de ce territoire l'un des carrefours culturels de cette région. D'autre part sa situation géographique fait de lui une espèce de couloir de transmission, de communication entre la Méditerranée et l'Afrique Subsaharienne, ainsi qu'une sortie sur l'Atlantique pour les pays de la région d'Afrique du Nord. Par conséquent, l'État du Maghreb qui parviendra à contrôler le Sahara Occidental pourrait non seulement posséder ses innombrables richesses naturelles et devenir ainsi le pays le plus riche de la région mais aussi pourrait augmenter son prestige socio-politique sur l'échiquier régional et international. La valeur géopolitique du Sahara Occidental en tant que l'un des pivots centraux du Maghreb réside aussi dans le fait que des acteurs régionaux, autres que le Maroc et la Mauritanie, vont faire leur entrée dans le conflit.

C'est ainsi que, de simple lutte anticoloniale, le conflit du Sahara Occidental devient un problème d'hégémonie géopolitique et géoéconomique d'obédience régionale. Et c'est parce que celui qui commandera le Sahara Occidental dominera le Maghreb et que celui qui dominera le Maghreb dominera tout le nord-ouest de l'Afrique, que les acteurs maghrébins vont s'engager dans le conflit.

1.1. L'engagement des États du Maghreb dans le conflit

Le Sahara Occidental. Les enjeux d'un conflit régional. Tel est l'intitulé d'un ouvrage de Khadija Moshen-Finan publié en 1997. C'est à partir de 1969 que le conflit acquies sa dimension maghrébine, donc régionale avec l'entrée en jeu des acteurs algériens, mauritaniens puis libyens et tunisiens (K. Moshen-Finan, 1997, p. 29). B. Settouti (2008, p. 424) soutient que « la crise du Sahara, tout en revêtant une dimension régionale, est activée sans cesse par les nationalismes maghrébins, croisés et irréconciliables et attisée continuellement par des intérêts politiques, économiques et stratégiques, enchevêtrés et inextricables ». C'est donc les velléités

hégémoniques géopolitiques et géoéconomiques qui sont à la base de l'engagement des États du Maghreb dans le conflit. Le premier de ces États est l'Algérie.

L'engagement de l'Algérie dans le conflit aux côtés du Front Polisario est tributaire à trois facteurs essentiels aussi importants les uns que les autres. D'abord le premier facteur relève de la fidélité au principe idéologique révolutionnaire adopté par l'Algérie depuis la période de la lutte anticoloniale contre la France. Pour l'ancien président algérien, Houari Boumédiène, la reconnaissance de la RASD et l'accueil des Sahraouis en exil à Tindouf s'inscrit dans le cadre de la politique africaine du gouvernement de son pays. C'est-à-dire que l'assistance de l'Algérie à la RASD est en parfaite adéquation avec les options idéologiques prises par le gouvernement. Ces options se basaient sur le socialisme, le non-alignement, la défense de la norme de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, de l'OUA et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ensuite le deuxième facteur est d'ordre hégémonique et surtout géopolitique. Il a trait à la rivalité entre l'Algérie et le Maroc pour assoir leur hégémonie au Maghreb. L'Algérie déclare souvent qu'elle ne prend pas partie dans le conflit. Elle s'est attachée aux principes des Nations Unies et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais pour le Maroc, le problème du Sahara aurait déjà été résolu n'eût été « l'obstination de l'Algérie dont les responsabilités sont imprescriptibles par rapport à la genèse, l'entretien et le maintien de ce différend »⁹. Enfin, un Sahara Occidental inféodé à l'Algérie pourrait lui permettre de participer à l'exploration des immenses ressources naturelles de ce territoire. Cela pourrait aussi faire d'Alger le premier partenaire économique d'El Ayoun qui mettrait à sa disposition ses ports où les Algériens pourraient facilement exporter vers l'Amérique. Tout comme l'Algérie, la Lybie va s'engager dans le conflit du Sahara Occidental à cause des considérations géopolitiques de Mouammar Kadhafi.

L'engagement libyen s'est matérialisé par un soutien logistique, financier et militaire. Pour Mouammar Kadhafi qui était en quête d'hommes de mains pour réaliser ses desseins d'expansion de la Libye, il a voulu, en réalité, attirer le Front Polisario à l'effet d'en faire une « force de frappe » saharienne (A. Hottinger, 1981, p. 147). Cependant, malgré le soutien libyen au Front Polisario dans sa lutte, l'idéologie géopolitique et nationaliste de l'unité arabe que professait le Guide libyen empêchait que celui-ci accepte l'idée de l'indépendance et l'avènement d'un autre État au Sahara. Mieux, accepter la RASD serait favorisé la balkanisation du monde arabe, chose contre laquelle luttait Mouammar Kadhafi. À la faveur d'une visite qu'il a rendue au roi du Maroc le 16 juin 1975, Kadhafi a pu dire que « les forces armées libyennes sont à la disposition du Maroc pour la libération de son

⁹ Déclaration d'Omar Hilale, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Nations unies lors du séminaire régional du C24 à Saint Vincent et les Grenadines les 16-18 mai 2017, p. 4

Sahara » (M. Barbier, 1985, p. 179). Tout comme la Libye, la Tunisie est impactée par l'affaire du Sahara Occidental.

Officieusement, la Tunisie de Ben Ali soutenait la position marocaine d'intégration du Sahara Occidental au royaume. Mais officiellement, en vertu de sa position de « neutralité positive », le président Ben Ali a su au fil du temps mener une politique étrangère mesurée. Par contre, le mois d'avril 2013 a été marqué par un événement important en Tunisie. En effet, en marge des travaux du Forum social mondial, qui s'est tenu en Tunisie, un Comité Tunisien de Solidarité avec le peuple sahraoui a été créé, en présence d'une forte délégation sahraouie, de représentants des différentes composantes de la société civile tunisienne, du président de la coordination européenne de solidarité avec le peuple sahraoui et plusieurs responsables d'associations de solidarité avec le peuple sahraoui de France, d'Espagne et d'Italie. En sommes, la politique de « neutralité positive » adoptée par la Tunisie depuis l'éclatement du conflit l'empêche d'y jouer un rôle considérable. Toutefois, la prétendue « neutralité positive » de Tunis apparaît comme un manteau pour dissimuler des ambitions géopolitiques régionales. En effet, la Tunisie évite de prendre position officiellement pour l'une ou l'autre des parties de peur de brouiller ses relations fraternelles et amicales avec les deux frères que sont le Maroc et l'Algérie. Le conflit est aussi la pierre d'achoppement de l'intégration régionale et de la déliquescence de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

1.2. Le Sahara Occidental, un obstacle à l'édification de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

Il est devenu redondant de dire que la paix, la stabilité, la sécurité et les perspectives d'intégration et de développement économique au Maghreb dépendent dans une large mesure du Sahara Occidental ; ou plutôt de la résolution du conflit. En effet, la question du Sahara Occidental est la véritable pierre d'achoppement de l'intégration maghrébine. Jusqu'à aujourd'hui, ce conflit reste le plus complexe et le plus sensible dans cette région. C'est surtout les rivalités entre Alger et Rabat, sur fond du problème sahraoui, qui empêchent l'évolution du processus d'édification d'un ensemble régional maghrébin uni. L'Algérie et le Maroc, pour être les deux acteurs les plus influents de la région, leurs querelles sont de facto des obstacles à toute convergence politico-économique maghrébine. Dans le fond, le Maroc et l'Algérie s'adonnent à une surenchère politique et médiatique autour de la question du Sahara Occidental, en l'utilisant comme une réelle opportunité politique pour asseoir leur autorité et leur leadership tant sur le plan national que régional. C'est pourquoi, malgré de nombreux efforts et plusieurs tentatives, l'UMA n'a pas été, encore, en mesure de prendre son envol de manière décisive.

La non résolution et l'instrumentalisation du conflit du Sahara Occidental constitue une faille pour l'UMA et nourri le « non Maghreb ». Ne corrobore-t-il pas aussi la théorie selon laquelle le Sahara Occidental est le *heartland* ou le

« pivot central » du Maghreb ? Tout compte fait, il y aurait une sorte de dialectique hégélienne entre le conflit du Sahara Occidental et l'édification du Maghreb. C'est sans doute ce qu'Annick Miske-Talbot (2001, p. 4) a voulu souligner quand elle écrit que « S'il est vrai qu'on ne peut construire le Maghreb tant que le conflit du Sahara Occidental persiste, il est aussi vrai que la résolution du conflit passe par l'édification du Maghreb ». Toujours est-il que les rapports de forces géopolitiques contradictoires autour du Sahara Occidental empêchent les États maghrébins de conjuguer leurs efforts et leurs ressources pour lutter contre les nouveaux défis sécuritaires internationaux et régionaux, notamment, la lutte contre l'intégrisme religieux et le terrorisme islamique.

1.3. Les défis sécuritaires au Maghreb et la question du Sahara Occidental

La persistance de la question du Sahara Occidental, qui empêche toute coopération et intégration régionale, constitue une faille pour la sécurité et la stabilité du Maghreb. C'est sur ce fond de tension croissante sur le flanc occidental du Maghreb, que toute la région doit faire face à de nombreux défis sécuritaires. Et pour cause, la stabilité, la paix et la sécurité du nord-ouest africain ne peuvent se faire sans un réel effort de coopération entre les États de la région, vu que le grand Sahara est devenu depuis un bastion du terrorisme en Afrique. Les années 2006 et 2007 ont consacré le renforcement de l'alliance entre les organisations terroristes au Maghreb d'une part, et d'autre part entre celles-ci avec *Al Qaïda*. Le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) devenu *Al Qaïda* au Maghreb Islamique (AQMI) va ainsi se connecter au Groupe Islamique des Combattants Marocains (GICM) et au Groupe Islamique des Combattants Libyens (GICL), ainsi qu'au Front Islamique Tunisien (FIT) et au Groupe Mauritanien pour le Prêche et le Jihad (GMPJ). Ces mouvements extrémistes vont conjuguer leurs actions contre les intérêts nationaux et étrangers dans la région.

Face au manque de coopération et de coordination de politique sécuritaire régionale, l'irruption de l'État Islamique du Grand Sahara (EIGS) est inquiétante. Créé en 2015, par Adnane Abou Walid al-Sahraoui, un ancien membre du Front Polisario, l'EIGS vient mettre de l'eau dans le moulin de ceux qui pensent que le mouvement indépendantiste sahraoui, le Front Polisario s'est radicalisé et la partie du Sahara Occidental qu'il administre est devenue un « nid » pour le terrorisme international. Pour Olivier Pierre-Louveaux (2003) « le mouvement est désormais gouverné par quelques personnes qui visent prioritairement leurs intérêts personnels dans la conclusion du conflit ». Par ailleurs, depuis un certain temps, le Front Polisario est régulièrement accusé de détournement des aides humanitaires, financières et matérielles attribuées par les ONG ainsi que par des organisations internationales, destinées aux populations des camps de Tindouf. Claude Moniquetsoutient alors que le mouvement indépendantiste sahraoui profite également de sa position privilégiée dans une région échappant au contrôle des États pour s'enrichir en participant au trafic d'armes. Pour lui, le Polisario serait

« un mouvement gangrené par la criminalité » (C.Moniquet, 2010, p. 10) et « en proie à l'islamisme radical » (C.Moniquet, 2010, p. 12). Des émirats d'AQMI soutiennent même que « recruter au sein des camps du Polisario est à la fois un moyen de combler les pertes dans leurs propres rangs et l'assurance d'obtenir des moudjahidines aguerris, connaissant parfaitement le terrain saharien » (F. Soudan, 2012, p. 12).

Cependant, l'affluence de jeunes venus des camps de sahraouis et des colonnes du Front Polisario pour grossir les rangs des djihadistes ne signifie pas qu'aujourd'hui, tout ce mouvement soit devenu une filiale d'*Al Qaïda* de l'État Islamique. Mais au vu de la conjoncture sécuritaire régionale et internationale, si dans les années à venir, le problème du Sahara Occidental n'a pas eu d'issue, ce territoire (du moins la partie contrôlée par les sahraouis) pourrait se transformer en un véritable « État terroriste ». Il n'est pas aussi exclu que, le Front Polisario se transforme complètement en un mouvement islamiste radical rattaché au tristement célèbre *Al Qaïda* ou à l'État Islamique déjà que ces organisations ont leurs filiales dans la région.

2. Les acteurs internationaux du conflit sahraoui et la primauté pour des considérations géopolitiques et sécuritaires

Selon la terminologie onusienne, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario/RASD sont les « parties concernées » dans la lutte pour le Sahara Occidental. Mais outre ces États, l'Espagne, la France, l'UE, les États-Unis et dans une certaine mesure la Russie, la Chine, le Japon et l'Inde, qui font partie des grandes puissances, de par leur attitude face aux acteurs concernés, peuvent être considérés comme des « parties impliquées » dans le conflit. Toutefois, il convient de souligner que des puissances comme la Chine, l'Inde ou le Japon ne jouent qu'un rôle mineur dans le conflit se contentant de voter ou pas les résolutions des Nations unies. Néanmoins, il n'en demeure pas moins qu'au vu de leurs intérêts dans le Maghreb et avec le Maroc et l'Algérie, ces puissances constituent des « mains occultes » qui tirent les ficelles dans l'ombre. Pour commencer, analysons d'abord les intérêts des États-Unis et leur rôle dans la question du Sahara Occidental.

2.1. Les enjeux géopolitiques du Sahara Occidental pour les États-Unis, de la guerre froide à la guerre « chaude » du terrorisme

L'implication des États-Unis dans le conflit du Sahara a été consécutive à deux événements géopolitiques mondiaux. Il s'agit en premier lieu de la guerre froide marquée par les rivalités entre Russes et Américains et en deuxième lieu, ce que nous qualifions de « guerre chaude » du terrorisme, depuis les attentats du 11 septembre 2001. C'est toujours aux noms de l'hégémonie mondiale et de la lutte contre le terrorisme que récemment encore, l'administration Trump a changé sa

posture dans le dossier sahraoui. L'implication de la Maison blanche dans le conflit RASD-Maroc est la somme de ces trois conjonctures.

Durant la Guerre Froide, le Sahara Occidental se présentait comme équidistant entre les USA et l'URSS et son contrôle entraînait dans le périmètre de défense de l'Occident. Tant que l'Espagne l'occupait, les pays de l'Alliance atlantique étaient rassurés, d'autant que l'Algérie, qui entretenait de bonnes relations avec l'URSS était susceptible de les inquiéter. Pendant la Guerre Froide, les grandes puissances soutiennent de façon inconditionnelle leurs alliés. En Afrique du Nord-Ouest, c'est le Maroc qui joue le rôle de tête de pont de l'Occident. En effet, à sa création en 1973, le Front Polisario avait choisi la révolution socialiste algérienne et le panarabisme comme modèle idéologique. Dans ce contexte de guerre froide, le choix du socialisme comme idéologie va faire que les Sahraouis soient alors catalogués à tort comme étant prosoviétiques (O. I. Ould E-S. Mohamed-Fadel, 2001, p. 120). Par conséquent, les Occidentaux considéraient alors qu'un Sahara Occidental indépendant révolutionnaire, tomberait sans aucun doute entre les mains du gouvernement algérien « procommuniste » ou celle de la guérilla « procommuniste » du Polisario (C. R. Miguel, 1995, p. 183). La fin de la Guerre Froide en 1991 avec l'implosion de l'URSS a cédé le pas à une autre guerre plus chaude : le terrorisme international, et à une autre représentation du problème sahraoui.

De tous ce qui a pu être dit ou écrit, nous convenons avec N.Chomski (2018, p. 23) que « le 11 septembre a changé le monde ». Parmi les conséquences des attentats, on compte la politique de lutte globale contre le principal groupe terroriste, *Al Qaïda*. Cette conjoncture va amener les États-Unis à favoriser un changement de représentation du Sahara Occidental. Si au début, le territoire était perçu comme procommuniste, il va maintenant être perçu comme un potentiel vivier du terrorisme. Les États-Unis craignent, en effet, de voir surtout les réfugiés sahraouis, devenir un foyer de recrutement pour les activités du réseau d'*Al Qaïda* et l'État Islamique. Au vu de cette conjoncture, les Américains ont montré un intérêt certain à la résolution du conflit de manière satisfaisante, tant pour le Maroc que pour le Front Polisario et son tuteur algérien. En d'autres termes, les États-Unis ne conçoivent la question qu'en terme global, régional. Ce qui les intéresse, ce n'est pas tant l'autodétermination des Sahraouis, mais leurs propres intérêts, c'est-à-dire, leur sécurité de manière globale. Ce n'est donc pas pour les « beaux yeux » des Sahraouis que les Nord-américains sont engagés dans leur conflit, c'est pour promouvoir la coopération avec les États de la région et lutter contre le terrorisme. Cependant, la décision de l'ex-président Donald Trump qui a reconnu la marocanité du Sahara Occidental, est loin d'aller dans le sens de l'apaisement du conflit. Au contraire, elle a envenimé la situation en accentuant les suspicions entre les différentes parties du conflit.

Le 10 décembre 2020, Donald Trump fit deux *tweets* estimant qu'un État sahraoui indépendant n'est pas une option réaliste pour résoudre le conflit et

qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine est la seule solution possible. Le Ministre marocain des Affaires Étrangères, Nasser Bourita, soutient que « La reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur le Sahara ne s'est pas faite en échange du rétablissement des relations avec Israël »¹⁰. Mais bien au contraire, il apparaît clairement dans les messages que Trump conditionne la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental à la normalisation des relations entre Rabat et Tel Aviv. Pour Kader Abderrahim, « cette décision de Donald Trump a une incidence puisqu'elle va bouleverser l'équilibre stratégique au Maghreb et en Méditerranée »¹¹. En effet, la reconnaissance de la marocanité du Sahara est une stratégie américaine visant à contenir l'hégémonie iranienne dans le monde arabe. Aussi pour un Donald Trump pour qui les jours à la Maison Blanche étaient comptés et qui voulait rattacher son nom à une cause historique, la normalisation des relations entre le Maroc et l'État hébreu fit un enjeu majeur de sa politique au Moyen Orient. De même que les États-Unis, l'Union européenne n'est pas indifférente à la situation qui prévaut au Sahara Occidental.

2.2. L'Union européenne et la question du Sahara Occidental

Depuis le déclenchement du conflit en 1976, l'Europe, notamment l'Europe occidentale s'est engagée dans le processus de règlement du conflit qui oppose le Maroc et la RASD. Mais la position de l'UE ne peut se cerner qu'à travers celle de chacun des organes qui la compose : le Conseil, la Commission et le Parlement. Contrairement au Conseil et à la Commission qui représentent tous deux la « clé de voûte » et qui s'intéressent davantage aux questions économiques que politiques, le Parlement européen s'est prononcé sur le statut du territoire, et aussi sur la question des Droits de l'Homme, en faisant sienne la doctrine des Nations unies. Pour le Parlement, le Sahara Occidental est un « territoire non autonome » qui attend encore le parachèvement de sa décolonisation. Il est donc objet d'un processus de décolonisation qui n'est pas encore parachevé¹².

Pour l'UE, le conflit du Sahara Occidental est donc un « problème de décolonisation »¹³ qui oppose deux parties, que sont le Maroc et le Front Polisario.

¹⁰ Houda BELABD, « Les États-Unis reconnaissent la marocanité du Sahara », <https://lepetitjournal.com/> consulté le 08 avril 2021.

¹¹ Luna GAY-PADOAN, « Maroc-Israël : la diplomatie de Donald Trump redessine les cartes », in <https://informations.tv5monde.com/auteur/luna-gay-padoan>, consulté le 11 avril 2021.

¹² Résolutions UE du 27 octobre 2005 et du 25 novembre 2010, *Journal officiel de l'Union européenne*, 9 novembre 2006, C 272E, p. 582-583 ; *Journal officiel de l'Union européenne*, 3 avril 2012, C 99E, p. 87-88.

¹³ Résolutions UE du 15 mars 1989 et du 12 septembre 1991, *Journal officiel de l'Union européenne*, 17 avril 1989, C 96, p. 59-61 ; *Journal officiel de l'Union européenne*, 14 octobre 1991, C 267, p. 129-130.

Dans cette veine, le Parlement reconnaît que la solution de ce conflit réside dans le fait que le « peuple du Sahara Occidental » puisse exercer son « droit inaliénable » à « l'autodétermination » et à « l'indépendance » à travers un référendum libre¹⁴. En théorie, l'UE ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental et qualifie la partie du territoire sous contrôle marocain de « territoires occupés »¹⁵. Pour mettre fin à cette occupation, l'UE recommande

[...] que le territoire du Sahara Occidental soit placé provisoirement sous le contrôle des Nations unies et de leur force de paix (MINURSO), en attendant la préparation et la tenue d'un référendum qui permettra au peuple sahraoui de se prononcer sur l'avenir de son pays¹⁶.

Mais il se trouve que dans les faits, la question du Sahara Occidental apparaît surtout comme une source de tensions au sein de l'Union, de ses membres et de ces organes (M. C. Gatta, 2018, p. 119). Si le Parlement semble plutôt pro-sahraoui, le Conseil et la Commission développent des positions pro-marocaine. Comme les États-Unis et l'UE, la Russie, la Chine et aussi l'Inde sont des acteurs implicites du conflit du Sahara Occidental.

2.3. La position de la Russie, de la Chine et de l'Inde

La position officielle de la Russie face au conflit a quelque chose d'ambigüe vu son rapprochement à l'Algérie et au Maroc. La Russie privilégie la coopération et le partenariat économique avec ces deux pays antagonistes dans le dossier sahraoui, en adoptant une position équilibrée. On assiste depuis les années 2000 à un rapprochement entre le Maroc et la Fédération de Russie, illustré par la visite du Roi du Maroc à Moscou en octobre 2002 et la signature d'une déclaration sur le Partenariat stratégique. Le président russe, Vladimir Poutine a également effectué une visite officielle au Maroc en septembre 2006. Moscou veille donc au maintien de l'équilibre dans ses relations avec Rabat et Alger. Mais à l'exception des équipements militaires où l'Algérie demeure un client stratégique pour la Russie¹⁷, le potentiel commercial bilatéral demeure quelque peu limité avec Alger. Toutefois, conscient de l'importance que revêt la question du Sahara aussi bien pour le Maroc que pour l'Algérie, Moscou fort de sa *realpolitik* basée sur la primauté des intérêts économiques que l'appui à un mouvement indépendantiste à

¹⁴ Résolutions UE du 15 mars 1989, du 18 avril 1991, du 16 mars 1995, du 16 mars 2000 et résolution ACP-UE du 20 mars 1997, *Journal officiel de l'Union européenne*, 17 avril 1989, C 96, p. 59-61.

¹⁵ Résolution UE du 27 mai 1993, *Journal officiel de l'Union européenne*, 28 juin 1993, C 176, p. 158.

¹⁶ Résolution UE du 18 avril 1991, *Journal officiel de l'Union européenne*, 20 mai 1991, C 129, p. 126-127.

¹⁷ En 2013, l'Algérie est le deuxième plus grand importateur d'armes russes avec 1,9 milliard de dollars.

des fins idéologiques, n'hésite pas à en tirer un profit économique auprès des deux partenaires. Cette situation vient confirmer la thèse selon laquelle le *statu quo* du conflit du Sahara Occidental sert les intérêts géoéconomiques et géopolitiques de la Russie.

Pour la Chine, la diplomatie marocaine a toujours été constante dans sa reconnaissance de la République Populaire de Chine avec pour capitale Pékin comme la seule et unique Chine. Par conséquent, pour le Maroc, l'Île de Taïwan est une province chinoise et il respecte la position de la Chine sur le Tibet (R. Rhattat, 2013, p. 242). Comme le veut le principe de la réciprocité et en vertu de la loi des échanges de bons procédés, de son côté, la Chine confrontée également à des problèmes de séparatisme (la question de Taïwan) comme le Maroc, ne reconnaît pas le Mouvement indépendantiste sahraoui ; le Front Polisario et comme il fallait s'y attendre, considère la région du Sahara comme une province marocaine. C'est sans doute ce qui explique que le Polisario/RASD ait été exclu du 7^e Forum¹⁸ Chine-Afrique de 2018. Plus récemment encore, la RASD a été écartée une nouvelle fois du sommet extraordinaire Chine-Afrique de 2020 consacré à l'examen de la propagation de la pandémie de covid-19 et ses effets sur le continent africain. Mais, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine s'en tient à une position qu'elle qualifie de « juste et objective » en soutenant officiellement les efforts des Nations unies via les résolutions qui sont votées. En somme, la position de la Chine au début du conflit était considérée par certains auteurs comme « incertaine et confuse » (W. C. Afanador & M. Y. S. Jiménez, 2008, p. 288). Mais, malgré le manteau de non-ingérence sous lequel se drape Pékin, sa position officieuse dans l'affaire du Sahara Occidental penche en faveur du Maroc. Aussi longtemps que Rabat continuera de considérer Taïwan comme une province chinoise, Pékin ne se risquera jamais de reconnaître le Front Polisario ni la RASD comme État. Qu'en est-il de la position de l'Inde ?

L'an 2000 a vu un regain d'intérêt de l'Inde vis-à-vis des pays du Maghreb, notamment le Maroc. Cet intérêt qui a été motivé entre autres par l'accélération de la croissance économique indienne, a poussé l'Inde à revoir sa position voire même apaiser certains dossiers jugés conflictuels au Maghreb, notamment la question sahraouie. En retirant sa reconnaissance à la RASD, l'Inde a effacé par la même occasion la pomme de discorde dans ses relations d'avec le royaume du Maroc. En l'état actuelle des choses, la RASD ne peut rien offrir à l'Inde, sur le plan économique s'entend. Le Maroc en revanche contribue pour beaucoup dans le développement économique indien. En effet, dans le but de s'assurer des approvisionnements suffisants en phosphate nécessaire pour son agriculture dont le

¹⁸ Le Forum pour la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) a été instauré en 2000. Il s'agit d'une plateforme d'échange et de coopération entre la Chine et les pays africains, qui entretiennent des relations diplomatiques officielles avec la Chine, et qui couvre divers aspects concernant la politique, les échanges commerciaux, l'économie, la société et la culture.

Maroc est l'un des leaders mondiaux et de surcroît, détient un important savoir-faire industriel en la matière, l'Inde est obligée de mener une politique de séduction. Pour s'en convaincre, au cours du sommet Inde-Afrique de New Delhi en 2015, l'Inde avait refusé d'accueillir le Polisario arguant de la non-reconnaissance de la RASD par l'ONU, malgré les insistances de l'UA pour faire accepter la RASD au sommet. L'Inde n'a pas souhaité mettre à mal ses relations avec le Maroc, acteur économique incontournable pour son développement et ses besoins en matière de sécurité alimentaire. Sur le continent africain, les positions sur le dossier sahraoui ne sont pas non plus constantes.

3. L'Afrique et la question du Sahara Occidental

Le dossier sahraoui divise depuis l'éclatement du conflit en 1976 les États africains. En effet, l'Organisation de l'Unité Africaine /UA créée pour maintenir l'ordre, la sécurité et la coopération internationale est victime de lobbying des grandes puissances internationales et de certains États membres ; ce qui la rend inefficace et l'empêche de faire respecter les résolutions qu'elle vote.

3.1. Les États africains dans le conflit sahraoui : entre respect de la charte de l'OUA et préservation de liens économiques

Le Sahara Occidental cristallise les rapports entre les deux parties du conflit ; d'un côté le Maroc et de l'autre la RASD et l'Algérie. Les deux parties par des *modus operandi* similaires, mènent des offensives diplomatiques auprès des capitales africaines pour les rallier sur leurs positions. Dès lors, les États africains se trouvent divisés en deux groupes. Quand les premiers s'alignent sur les objectifs et principes de la charte de l'OUA et défendent l'autodétermination du peuple sahraoui, les seconds, fort de leurs relations politico-économiques avec Rabat, soutiennent le plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007. Ce plan conçoit le Sahara Occidental comme une province marocaine.

En effet, depuis sa proclamation dans la nuit du 27 février 1976 à Bir-Lehlou jusqu'en 2020, le nombre de pays reconnaissant la RASD dans le monde atteignent 80. Parmi ceux-ci, nombreux sont de l'Amérique Latine. Mais c'est surtout en Afrique que le Polisario a le plus d'audience et a ses principaux soutiens. En effet, en dehors de ses soutiens traditionnels que sont l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Mauritanie, le Mali, l'Angola, le Botswana, l'Éthiopie et le Kenya qui reconnaissent toujours la RASD, d'autres États africains défendent la cause sahraoui. Il s'agit entre autres de la Namibie, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda et surtout du Zimbabwe. D'autres États, comme l'Île Maurice, le Malawi et la Zambie qui avaient initialement reconnu la RASD, ont changé de camp, en gelant leur reconnaissance.

De l'autre côté, les relations entre le Maroc et l'Afrique n'ont toujours pas été bonnes surtout après l'invasion du Sahara Occidental par le Maroc et l'admission de la RASD au sein de l'OUA, devenant ainsi membre à part entière

lors de la 20^e session ordinaire de l'Assemblée qui s'est tenue à Addis-Abeba du 12 au 15 novembre 1984. Le Maroc pour protester contre cette décision a annoncé officiellement son retrait de l'UA le 12 novembre 1984¹⁹. Cela a donc consacré l'isolement diplomatique du Maroc en Afrique. Lorsqu'à la mort d'Hassan II son fils Mohamed VI le remplaça, celui-ci comprit que les tentatives entreprises par son père n'ont pas permis de régler la question sahraouie et de se faire beaucoup d'alliés et d'amis en Afrique. C'est ainsi que Mohamed VI, tout en maintenant la position de son père sur la question, va utiliser la diplomatie économique pour rallier des États africains à sa vision sur le Sahara Occidental. À partir de 2000, il se rend successivement au Bénin, Niger, Gabon, Cameroun, Sénégal, Burkina Faso, en Mauritanie et en Côte d'Ivoire. Les ministres marocains qui accompagnent le roi signent alors avec leurs homologues des accords bilatéraux de coopération dans divers domaines socio-économiques (A. Bamba et A. Diabaté, 2017, p. 116). Le lobbying du souverain marocain trouve un écho favorable dans les capitales africaines car certains pays ont commencé à revoir leur position face au Polisario. Il s'agit de la Sierra-Léone en 2003, de Madagascar en 2005, du Kenya en 2006, du Cap Vert en 2007, du Malawi en 2008, de la Guinée-Bissau et du Burundi en 2010 et de la Zambie en 2011. Depuis fin 2019, plusieurs pays de l'Afrique francophone ont officiellement rejoint les vues du Maroc concernant le Sahara Occidental en y ouvrant des consulats. C'est le cas du Djibouti, de la Côte d'Ivoire, les Comores, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe, la République Centrafricaine, le Burundi, la Guinée, la Gambie et le Libéria. Pour certains, c'est au prix de garantie financière que ces pays dont la majorité sont d'Afrique de l'Ouest, ouvrent des consulats au Sahara Occidental, approuvant de facto, la marocanité du Sahara. Quoiqu'il en soit, l'alliage de l'économie à la diplomatie a permis au Maroc de Mohamed VI de réduire le champ d'influence diplomatique du Polisario et de l'Algérie en Afrique.

3.2. L'implication de l'OUA dans le règlement de la question sahraoui

L'implication de l'OUA dans le règlement de la question sahraoui s'est traduite par l'adoption de plusieurs résolutions²⁰. En effet, la politique officielle de l'OUA dans ce dossier, a été principalement fondée par les principes et objectifs de sa Charte, en particulier le « dévouement, sans réserve, à la cause de

¹⁹ Le Maroc fait son retour 33 ans après au sein de l'UA à l'occasion du 28^e sommet qui s'est tenu les 30 et 31 janvier 2017 à Addis Abeba.

²⁰ Résolution Cias/Plen.2/Rev.2 du 25 mai 1963, Résolution AHG/Res.16 du 21 juillet 1964, Résolution CM/Res.82 (VII) du 4 novembre 1966, Résolution CM/Res.206 (XIII) du 6 septembre 1969, Résolution CM/Res.234 (XV) du 31 août 1970, Résolution CM/Res.272 du 12 juin 1972, Résolution CM/Res.301 (XXI) du 24 mai 1973, Résolution AHG/Res.81 (XIII) du 6 juillet 1976, Résolution AHG/Res.92 (XV) du 22 juillet 1978, Résolution AHG/Res.104 (XIX) du 12 juin 1983.

l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants »²¹. De fait, l'un des principaux objectifs de la Charte de l'OUA, adoptée et signée par les chefs d'État et de gouvernement africains réunis à Addis-Abéba le 25 mai 1963, était d'éliminer, sous toutes ses formes, le colonialisme de l'Afrique (Article II ; d.). C'est sur la base de ses principes et objectifs que l'OUA a été saisie du cas du Sahara espagnol comme étant un pays africain sous domination étrangère. Dans sa 21^e session ordinaire tenue du 17 au 24 mai 1973 à Addis-Abéba, le Conseil des ministres de l'OUA a adopté la résolution CM/Res.301 (XXI), dénonçant les manœuvres dilatoires espagnoles et exprimait sa totale solidarité avec le peuple sahraoui. Fort de la pression exercée par les attaques de plus en plus nombreuses du Front Polisario et des appels successifs des Nations unies et de l'OUA à la décolonisation, l'Espagne a finalement déclaré qu'elle était prête à organiser un référendum d'autodétermination du Sahara Occidental au début de 1975. En dépit des engagements préalables du Maroc auprès de l'OUA et de ses promesses de permettre la tenue du référendum et d'en respecter le résultat, il est devenu immédiatement évident, pour l'OUA, que le Maroc n'était pas sincère dans ses intentions et qu'il ne faisait qu'essayer de gagner du temps. C'est en réponse aux manœuvres et à la non coopération du Maroc que l'OUA a pris, en 1982, la décision historique d'admettre la RASD en son sein. La RASD est donc devenue un membre à part entière de l'OUA lors de la 20^e session ordinaire de l'Assemblée qui s'est tenue à Addis-Abéba du 12 au 15 novembre 1984²². L'admission de la RASD comme 51^e membre de l'OUA a provoqué le départ du Maroc de l'organisation en 1984. Comme on peut le voir, l'OUA est toujours restée au côté du Sahara Occidental en créant à Laâyoune, la capitale, un bureau.

Le bureau de l'OUA au Sahara Occidental a été créé à la suite de la résolution 960 (1991) du conseil de sécurité des Nations Unies, approuvant le plan de règlement ONU/OUA et autorisant l'établissement de la Mission des Nations Unies pour un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO). Mais le 20 mars 2016, le Maroc a expulsé les fonctionnaires du bureau de l'OUA qui entre-temps était devenu Bureau de l'UA. Depuis lors, l'UA ne cesse de réclamer la réouverture de son bureau.

3.3. L'Union africaine et la résolution du conflit

À la clôture du sommet de Nouakchott, le 02 juillet 2018, les chefs d'État de l'UA réunis à huis clos, ont entériné les recommandations du président de la Commission de mettre en place un mécanisme africain de règlement du conflit du Sahara Occidental en collaboration avec l'ONU. Le président de la Commission, le Tchadien Moussa Faki Mahamat, a recommandé à la Conférence des chefs d'État

²¹ Cf. Charte de l'OUA

²² Omar SIDI, « l'OUA/Union africaine et la question du Sahara Occidental », <https://www.pambazuka.org/fr/governance/1%E2%80%99ouaunion-africaine-et-la-question-du-sahara-occidental>, consulté le 17/04/2022.

de l'UA que « le rôle de l'UA devrait viser à accompagner et à soutenir les efforts des Nations unies, dont le Conseil de sécurité demeure saisi de la question ». Si l'UA place tous ces garde-fous, c'est parce que la légitimité de son engagement dans la recherche d'une solution au conflit est remise en cause par le Maroc. Pour le Maroc, le principal enjeu de son retour au sein de l'UA est de s'assurer que sur la question du Sahara Occidental, l'institution panafricaine ne cherche pas à se substituer à l'ONU, qui offre les meilleures garanties à ses yeux. En fait, le Maroc déplore le fait que beaucoup d'organes de l'UA (le Conseil de Paix et de Sécurité, le Conseil des Droits de l'Homme) plus ou moins hostiles à lui, s'immiscent dans le dossier sahraoui. En définitive, l'Afrique est profondément divisée sur la question du Sahara Occidental. L'UA, fort des principes et objectifs dont elle s'est dotée, s'est saisie de la question. Pour l'UA, l'enjeu est de taille, l'intégration politique, socio-économique et la paix, la sécurité et la stabilité du continent passe nécessairement par le règlement du conflit du Sahara. Même si la RASD est admise au sein de l'UA comme membre fondateur, de plus en plus d'États, séduits par le plan d'autonomie du Maroc et du lobbying du roi Mohammed VI à travers sa diplomatie-économique, commencent à approuver la « marocanité du Sahara Occidental ».

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario/RASD ne sont pas les seuls acteurs de la lutte pour le contrôle du Sahara Occidental. Des États, considérés comme de grandes puissances internationales, tels que les États-Unis, l'UE, l'Espagne, la France, la Chine et l'Inde, de par leur attitude face aux acteurs concernés, sont aussi impliqués dans l'enlèvement du conflit en raison des enjeux géopolitiques qu'ils poursuivent dans la zone. Ces États pour des raisons diverses : sécurité, lutte anti-terroriste, immigration clandestine et coopération économique, appuient l'un ou l'autre des véritables acteurs concernés ; le Maroc et la RASD.

La question du Sahara s'inscrit dans la globalisation. Dans ce nouveau monde globalisé et confronté à une même menace, le terrorisme international, et où la priorité est donnée aux considérations géopolitiques et économiques, les rapports de forces balancent en faveur du royaume du Maroc qui peut compter parmi ses soutiens les États-Unis. En effet, alors que le Maroc est considéré comme un rempart contre l'intégrisme religieux et l'immigration clandestine, le Front Polisario, lui, est soupçonné de se radicaliser et devenir un vivier du terrorisme dans le Grand Sahara. Pour continuer de s'assurer le partenariat et la coopération politique et économique du Maroc, aucune grande puissance internationale n'est prête à courir le risque de reconnaître le Front Polisario. À l'instar de certaines grandes puissances qui sont présentées ci-dessus, les organisations internationales comme l'ONU et l'UA sont aussi saisies du dossier du Sahara Occidental. En fait depuis l'éclatement du conflit en 1976, le continent africain et surtout l'UA, sont

devenus le théâtre où s'affrontent les diplomaties marocaine et polissario-algérienne. En tout état de cause, l'activisme marocain semble prendre le dessus dans la résolution de cette impasse.

Sources et bibliographie

Sources

Charte des Nations unies, 26 juin 1945

Déclaration d'Omar Hilale, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Nations unies lors du séminaire régional du C24 à Saint Vincent et les Grenadines les 16-18 mai 2017.

Pacte international relatif aux droits civil et politique, 16 décembre 1966

Résolutions UE du 27 octobre 2005 et du 25 novembre 2010, *Journal officiel de l'Union européenne*, 9 novembre 2006, C 272E, p. 582-583 ; *Journal officiel de l'Union européenne*, 3 avril 2012, C 99E, p. 87-88.

Résolutions UE du 15 mars 1989 et du 12 septembre 1991, *Journal officiel de l'Union européenne*, 17 avril 1989, C 96, p. 59-61 ; *Journal officiel de l'Union européenne*, 14 octobre 1991, C 267, p. 129-130.

Résolutions UE du 15 mars 1989, du 18 avril 1991, du 16 mars 1995, du 16 mars 2000 et résolution ACP-UE du 20 mars 1997, *Journal officiel de l'Union européenne*, 17 avril 1989, C 96, p. 59-61.

Résolution UE du 27 mai 1993, *Journal officiel de l'Union européenne*, 28 juin 1993, C 176, p. 158.

Résolution UE du 18 avril 1991, *Journal officiel de l'Union européenne*, 20 mai 1991, C 129, p. 126-127

Résolution OUA Cias/Plen.2/Rev.2 du 25 mai 1963

Résolution OUA AHG/Res.16 du 21 juillet 1964

Résolution OUA CM/Res.82 (VII) du 4 novembre 1966

Résolution OUA CM/Res.206 (XIII) du 6 septembre 1969

Résolution OUA CM/Res.234 (XV) du 31 août 1970

Résolution OUA CM/Res.272 du 12 juin 1972

Résolution OUA CM/Res.301 (XXI) du 24 mai 1973

Résolution OUA AHG/Res.81 (XIII) du 6 juillet 1976

Résolution OUA AHG/Res.92 (XV) du 22 juillet 1978

Résolution OUA AHG/Res.104 (XIX) du 12 juin 1983.

Bibliographie

AFANADOR Walter Cadena & JIMÉNEZ Mayden Y. S., 2008, « Contexto socio jurídico del conflicto en el Sahara Occidental », *Revista Diálogos de Saberes*, n° 29, p. 273-296.

- BAMBA Abdoulaye et DIABATÉ Alassane, 2017 « Mohamed VI : la diplomatie économique au service du règlement de la question du Sahara Occidental (1999-2015) », *Afrika Zamani*, n° 25, p. 107-123
- BARBIER Maurice, 1985, « Les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara Occidental », in *Le mois en Afrique*, juillet, août, septembre, p. 179
- BELABD Houda, « Les États-Unis reconnaissent la marocanité du Sahara », <https://lepetitjournal.com/> consulté le 08 avril 2021.
- BUTEAU Guillaume, 2005, *Le Maroc au Sahara occidental, 1975-2005 : trente ans d'une quête pour la souveraineté*, Mémoire de Master, Université de Lyon 2, 2004/2005
- CHOMSKY Noam, 2018, *Qui mène le monde ?* New York, Lux Éditeur
- DE FROBERVILLE Martine, 1996, *Le Sahara occidental. La confiance perdue. L'impartialité de l'ONU à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan
- GATTA Marie-Chantal, 2018, *L'ONU et la résolution du conflit du Sahara Occidental de 1975 à nos jours-Enjeux et perspectives*, Abidjan, L'Harmattan
- GAY-PADOAN Luna, « Maroc-Israël : la diplomatie de Donald Trump redessine les cartes », in <https://informations.tv5monde.com/auteur/luna-gay-padoan>, consulté le 11 avril 2021.
- HOTTINGER Arnold, 1981, « L'expansionnisme libyen : Machrek, Maghreb et Afrique noire », in *Politique Étrangère*, n°1, 1981, 46^e année, p. 137-149.
- MISKE-TALBOT Annick, 2001, « Pour la paix au Sahara Occidental », Collectif d'initiatives pour la connaissance du Sahara Occidental, octobre 2001.
- MOHAMED-FADEL OuldIsmailOuld Es-Sweyih, 2001, *La république Sahraouie*, Paris, L'Harmattan
- MONIQET Claude (dir.), mai 2010, « Le Front Polisario et le développement du terrorisme au sahel », *European Strategic Intelligence and Security Center (ESISC)*
- MOSHEN-FINAN Khadija, 1997, *Le Sahara Occidental. Les enjeux d'un conflit régional*, Paris, CNRS, 1997
- PIERRE-LOUVEAUX Olivier, 2003, « Le Sahara occidental aujourd'hui », *Institut européen de recherche sur la coopération méditerranéenne et euro-arabe*, Novembre 2003, disponible sur <http://www.medeainstitute.org/index.html?doc=1568>, consulté le 06 avril 2021.
- RHATTAT Rachid, 2013, « La relation économique et commerciale sino-marocaine : de la coopération au partenariat stratégique », *L'année du Maghreb*, IX, p. 235-242.
- RUIZ MIGUEL Carlos, 1995, *El Sahara Occidental y España : historia y derecho. Analisiscritico de la politicaexteriorspanola*, Madrid, EditorialDykinson
- SIDI M. Omar, « l'OUA/Union africaine et la question du Sahara Occidental », <https://www.pambazuka.org/fr/governance/1%E2%80%99ouaunion-africaine-et-la-question-du-sahara-occidental>, consulté le 17/04/2022.
- SETTOUTI Bochra, 2008, *La diplomatie française et les intérêts méditerranéens maghrébins*, Thèse de Doctorat, Université de Nancy 2.

Nahoua Karim SILUE / Les enjeux géopolitiques de l'enlèvement du conflit du Sahara occidental
(1976-2020) / revue *Échanges* / n° 19, décembre 2022

SOUDAN François, 08 novembre 2012, « Mali : Polisario Connection », in *Jeune Afrique*.

STATIS Calogeropoulos, 1973, *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, Bruxelles, Établissement Émile Brylant.